

PROCES-VERBAL VALANT COMPTE-RENDU

154, rue Célestin Linder
42780 VIOLAY
Tél. : 04.74.63.90.92
Fax : 04.74.63.95.30
Mél : mairie@violay.fr
Site : www.violay.fr

N° 2020/06

DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 juillet 2020 à 20 h

L'an deux mil vingt et le sept juillet à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire sortant dans les délais légaux, le 1^{er} juillet 2020, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire. L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

La séance s'est tenue au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal,

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 15

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

CHAVEROT Véronique
PALAIS Jean-Claude
COLLON Colette
POIRON Jean-Pierre
ESCOFET Danièle
BISSAY David
SERRAILLE Joëlle
PERRIER Guy

DENIS Chantal
CHAVEROT Gilbert
LANGE Audrey
GIROUD Marc
LAURENT Michel
BLANCHARD Valérienne
LAURENT Maël

Aux termes de l'article L. 2121-18 du code général des collectivités territoriales : " Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos ... ".

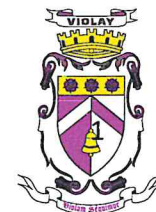
Afin de respecter l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L3131.12 de la santé publique et conformément à l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, Madame le Maire sollicite le huis-clos.

Le Conseil Municipal vote le huis clos : à l'unanimité

Désignation du secrétaire de séance : ESCOFET Dany

ORDRE DU JOUR

1. **Projet Loire Habitat** (sur emplacement Hôtel Perrier) :
Loire Habitat va dédier le rez de chaussée de son immeuble, à l'installation d'un commerce. Le prix de vente ou de location du local, selon le cas envisagé, est rédhibitoire pour assurer la viabilité du commerce à terme. De fait, une autre solution doit être trouvée au regard du caractère indispensable de ce projet pour la commune.



Dans le cadre du plan de relance post-COVID, des aides sont possibles (Département, Région, Etat) mais ne peuvent être accordées qu'aux seules collectivités. De fait, une proposition sera mise en délibération afin que la mairie puisse se porter acquéreur des murs de la surface commerciale, de façon à proposer un loyer attractif pour le locataire.

2. Désignation des personnes pour la **commission des impôts locaux**
3. Constitution d'une **commission tourisme**
4. Constitution d'une **commission jeunes**
5. Désignation d'un **délégué Défense**
6. Désignation **délégué pédestre**
7. **Convention d'occupation du sol à signer avec Camping-car Park**
8. **Mise en place logiciel cantine 3D Ouest** : adhésion à Tipi Régie
9. Embauche d'un jeune au service voirie en **contrat d'apprentissage**

10. **Personnel communal :**

➤ *Créations de postes :*

Suite au départ à la retraite de l'agent titulaire ATSEM au 1^{er} octobre 2020 :

- Création d'un poste permanent d'Atsem principal 2^{ème} classe de 30h00 hebdo au 1^{er} septembre 2020
- Création d'un poste permanent d'Atsem principal 2^{ème} classe de 6h15 hebdo au 1^{er} septembre 2020
- Création d'un poste permanent d'adjoint technique de 19h30 hebdo au 1^{er} septembre 2020

➤ *Suppressions de postes :*

- Un poste d'Atsem principal 1^{ère} classe à 31h30 hebdo suite au passage à temps complet
- Un poste d'adjoint d'animation de 13h30/mois suite à la suppression du service périscolaire
- Un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 30h00 hebdo suite à la mutation de l'agent sur l'EHPAD au 1^{er} janvier 2018.

11. **Renouvellement de la ligne de trésorerie** (500 000 €) qui arrive à expiration au 16 septembre prochain

12. **Versement d'une subvention à un commerçant** (Restaurant PICAMAL) dans le cadre de la convention passée avec Forez Est et la Région

13. **Questions diverses**

⇒ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM PRECEDENT**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent.

⇒ **LISTE DES DELIBERATIONS PRISES A LA DATE DU 08.06.2020**

| Séance du 08 juin 2020 | |
|------------------------|--|
| 2020.05.01 | Désignation des membres à la commission d'appel d'offres |
| 2020.05.02 | Désignation d'un membre au CNAS |
| 2020.05.03 | Désignation des membres du CCAS |
| 2020.05.04 | Désignation des délégués de la commune au SIEMLY |
| 2020.05.05 | Election des membres titulaire et suppléant au SIEL |
| 2020.05.06 | Approbation convention passée avec le SMAELT |

1. Projet Loire Habitat (sur emplacement Hôtel Perrier) :

Madame le Maire rappelle le projet de Loire Habitat qui consiste en la construction d'un immeuble comportant 8 logements et un commerce en rez-de-chaussée. Elle explique qu'elle a eu un entretien avec Loire Habitat au sujet des loyers qui sont des loyers modérés en ce qui concerne les appartements. Afin que le commerce soit viable, il est impératif que le loyer de celui-ci ne dépasse pas 2 000 €/mois .

Dans le cadre du plan de relance, le Département, la Région et l'Etat mettent en place un dispositif d'aides accordées aux collectivités.

Le local commercial de Loire habitat prévu au rez-de-chaussée de l'immeuble, sera mis à la vente ou en location. Le problème est que le coût est rédhibitoire : il serait de 465.000 euros HT en cas d'achat et de 3.300 euros pour une location mensuelle, voire 2.700 euros avec un étalement sur 20 ans. Aucun commerce ne s'installera à ces conditions. Une opportunité se présente grâce au plan de relance. La mairie pourrait se porter acquéreur du local en sollicitant les aides des collectivités et de l'Etat. L'objectif plancher étant d'obtenir 150.000 euros de subvention, ce qui reviendrait à un investissement de 315.000 euros. La Caisse des dépôts pourrait intervenir sur un prêt étalé sur 30 ans, ce qui permettrait de baisser le loyer à 1.600 euros environ, avec une marge de manœuvre pour la mairie afin de pallier les charges éventuelles.

Le conseil municipal est unanime pour insister sur le caractère indispensable de ce regroupement de commerces afin d'impulser une nouvelle dynamique commerciale pour la commune.

Madame BLANCHARD demande si la Communauté de Communes peut intervenir dans ce projet. Mme le Maire explique qu'elle peut intervenir auprès des commerçants eux-mêmes à raison des sommes maximum de 2 000€ de la part de la communauté communes, 2 000 € de la commune et 4 000 € de la Région, soit 8 000 € au total, dans le cadre de l'aide aux commerces, votée en 2019.

Elle signale qu'elle ne peut présager de ce que décidera le nouvel exécutif au titre du programme de relance.

Un village sans commerces et sans services est un village qui se meurt... Madame COLLON ajoute que durant le confinement, chacun a pu apprécier de trouver les commerces sur place.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve** le projet sous réserve de l'obtention des subventions.

2. Désignation des personnes pour la **commission des impôts locaux**

La commission communale des impôts directs (CCID) doit être renouvelée. Il revient au directeur départemental des finances publiques de désigner les commissaires, 6 titulaires et 6 suppléants sur les 24 noms proposés par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve la liste proposée par Mme le Maire.

3. Constitution d'une **commission tourisme**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la composition de la commission :

ESCOFET Danièle

COLLON Colette

DENIS Chantal

POIRON Jean-Pierre

BLANCHARD Valérienne

VIAL Gabriel

PORTE Jean-Marie

LUTZ Sébastien (Zou-Loups)

Loïc PICAMAL

PARIS Sylvain

CHAZELLE Agnès

Géraldine GUINAND (le Chêne)

4. Constitution d'une commission jeunes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la composition de la commission :

POIRON Jean-Pierre

Joelle SERRAILLE

LIANGE Audrey

David BISSAY

LAURENT Michel

LAURENT Maël

5. Désignation d'un délégué Défense

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la composition de la commission :

Colette COLLON

6. Désignation délégué pédestre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la composition de la commission :

Nature et Patrimoine des Montagnes du Matin, association de Panissières.

Gabriel VIAL

7. Convention d'occupation du sol à signer avec Camping-car Park

L'aire de camping-car a été mise en service vendredi 3 juillet, à 16 heures. Actuellement, des camping-cars s'installent encore place Giroud ou au pique-nique. De ce fait, des panneaux ont été installés de façon à informer de l'existence de l'aire de camping-car et un arrêté a été pris interdisant le bivouac sur les différents lieux de la commune, exceptée l'aire de camping-car.

Madame le Maire présente la convention pour une durée de 10 ans, proposée par Camping car Park concernant les conditions de la mise à disposition du terrain pour l'installation de l'aire de camping car.

Le loyer au profit de la commune serait le suivant :

- Part fixe forfaitaire : 1 000 € hors taxe par an
- Part variable en fonction du chiffre d'affaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** la convention et autorise Madame le Maire à la signer.

(1 abstention : BLANCHARD Valérienne).

8. Mise en place logiciel cantine 3D Ouest : adhésion à Tipi Régie

Décision du Maire : pour information (délibération 2020.04.04 délégation du conseil municipal au Maire)

Modification des régies existantes (cantine et périscolaire), il a été rajouté la possibilité de pouvoir encaisser les recettes par carte bancaire, virement.

9. Embauche d'un jeune au service voirie en contrat d'apprentissage

Il s'agit de Erwan DEROIRE qui avait déjà effectué un stage de quelques semaines à la voirie. Le contrat d'apprentissage (CAP espaces verts) s'effectuera sur 2 ans, à raison de 3 jours par semaine à la mairie et 2 jours à l'école.

Deux missions lui seront confiées durant son stage et qui fera l'objet de son rapport :

- Le fleurissement,
- Rénovation de la cabane des animaux.

Jean-Marc REY sera son tuteur.

M. LAURENT signale qu'il conviendrait qu'il y ait un élu également.

Madame Le Maire précise que Mme ESCOFET sera sa tutrice pour le fleurissement et Gilbert CHAVEROT pour le parc animalier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'embauche d'un jeune en contrat d'apprentissage.

10. **Personnel communal** :

➤ *Créations de postes :*

Suite au départ à la retraite de l'agent titulaire Thérèse Picolet au 1^{er} octobre 2020 :

- Création d'un poste permanent d'Atsem principal 2^{ème} classe de 30h00 hebdo au 1^{er} septembre 2020
- Création d'un poste permanent d'Atsem principal 2^{ème} classe de 6h15 hebdo au 1^{er} septembre 2020
- Création d'un poste permanent d'adjoint technique de 19h30 hebdo au 1^{er} septembre 2020

➤ *Suppressions de postes :*

- Un poste d'Atsem principal 1^{ère} classe à 31h30 hebdo suite au passage à temps complet de Thérèse Picolet
- Un poste d'adjoint d'animation de 13h30/mois suite à la suppression du service périscolaire
- Un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 30h00 hebdo suite à la mutation de l'agent sur l'EHPAD au 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les créations et suppressions de poste. Les horaires du poste d'ATSEM seront ajustés en fonction de la personne qui sera recrutée à compter du 1^{er} septembre prochain. Il est suggéré de modifier l'offre d'emploi pour proposer plus d'heures de travail afin de trouver des personnes intéressées par la poste.

11. **Renouvellement de la ligne de trésorerie (500 000 €) qui arrive à expiration au 16 septembre prochain**

Les travaux à l'église prévus de septembre à décembre, seront payés intégralement par les subventions et les dons obtenus, mais il sera nécessaire de faire l'avance d'argent, y compris pour la TVA. Ce dossier bénéficiera des subventions suivantes :

Département : 56.209 euros

DETR : 22.483 euros

Aide du diocèse : 50.000 euros

Dons : environ 20.000 euros

Madame le Maire rappelle les travaux à réaliser : zinguerie, électricité, cloches, peinture. Elle signale qu'il conviendra de demander un devis pour procéder à la réfection des portes de l'église.

D'autre part, nous attendons également la vente du terrain de la scierie Giroud qui ne sera effective pas avant 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement pour 1 an de la ligne de trésorerie.

12. **Versement d'une subvention à un commerçant (Restaurant Loïc PICAMAL)**

Dans le cadre de la convention passée avec Forez Est et la Région, la Communauté de Communes versera une subvention de 2 000 €, la commune de VIOLAY versera également une subvention de 2 000 € et la Région de 4 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement de la subvention communale.

13. Questions diverses

Madame le Maire signale que les travaux du SMAELT sur le chemin en contrebas de la Pothière ont commencé aujourd'hui.

Madame le Maire signale que la Commune pratique le fauchage raisonné et que l'herbe à l'aire de pique-nique sera coupée dans les prochains jours, pour permettre à l'herbe de se réensemencer.

Mme Blanchard demande si des formations sont prévues pour les élus et demande à ce qu'une délibération soit prévue.

Voirie : Mr Poiron informe que :

Eiffage est intervenu sur la voirie ce jour, pour le chemin chez Buron.

Les agents n'ont pas terminé les bouchages de trous en enrobé à froid.

Des travaux vont avoir lieu sur la RD 49 – vers le Signy, par le Département.

Mr Laurent demande quand **les travaux de Loire Habitat** vont débiter.

Ils devraient commencer en octobre, le permis de construire devrait être déposé avant la fin du mois de juillet.

Le forum des associations aura lieu le **dimanche 06 septembre**.

Marché :

Le primeur Philippe COQUARD vend son étal, c'est un jeune de St Laurent de Chamousset qui a racheté et qui viendra s'installer sur le marché du mardi et dimanche, a priori en septembre.

A la rentrée de septembre, un boucher s'installera également sur le marché du mardi.

Ecole :

Deux placards et des chaises ont été achetés.

Les plateaux de tables seront rabotés par l'ESAT de Bussières et vernis par les agents techniques.

Fibre :

Les opérateurs de téléphonie (ORANGE, BOUYGUES, SFR, FREE, etc ...) font actuellement du démarchage pour l'installation des prises pour la fibre.

Mme le Maire rappelle que THD42 prévoit l'installation de la fibre gratuitement. Il suffit de prendre RV sur le site de THD42 et prévoir l'arrivée à l'intérieur de son appartement. Avec la fibre THD42, le propriétaire ou le locataire est libre du choix de l'opérateur.

Si la prise est installée par les opérateurs, ce choix est forcément imposé par l'opérateur lui-même.

Congés

La mairie sera fermée du 10 au 21 août.

La Prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le 08 Septembre à 20 h.

Fait en Mairie, le 07 juillet 2020

La secrétaire,
ESCOFFET Danièle



Le Maire,
Véronique CHAVEROT.

